



41 avenue des Allobroges - 26100 Romans S/Isère
Tel: +33 (0)4 75 02 58 57 - Fax +33 (0)4 75 02 42 44
leprotecteur@lp-sa.com - www.lp-sa.com

Merci de bien vouloir compléter ce document et de nous le retourner
par : fax : 0475 02 42 44 - E-mail : leprotecteur@lp-sa.com

Fiche Client/Ouverture de Compte Facturation

Identité

Code client

Nom Société / Administration

Secteur d'activité

Contact/Chef de service

Adresse

Code postal Localité

Téléphone Email web

Responsable service comptabilité

Téléphone Email

Responsable des achats

Téléphone Email

N° TVA Capital social Statut social

Siret Code NAF

Merci de nous fournir : Autorisation de commerce d'armes A B C/D Diplôme ou CQP d'armurier
**pour les forces de l'ordre et professionnels de la sécurité*
Kbis & Rib obligatoires pour les distributeurs Autorisation préfectorale catégories* K-bis Rib

Livraison

Nom - Entrepôt

Contact

Adresse

Code postal Localité

Téléphone



41 avenue des Allobroges - 26100 Romans S/Isère
Tel: +33 (0)4 75 02 58 57 - Fax +33 (0)4 75 02 42 44
leprotecteur@lp-sa.com - www.lp-sa.com

Rib/Iban

Domiciliation bancaire

Iban

Code Bic

Rib

Code banque Code guichet N° Compte Clé RIB

(Merci de joindre un R.I.B. original)

Modes de paiement

Pour les Distributeurs

Virement

Chèque

LCR Magnétique

Pour les Administrations

Virement

Mandat administratif

Portail Chorus

MODES DE REGLEMENT (pour les distributeurs)

Notre minimum de facturation est de 100,00 € ht.

Règlement des 3 premières commandes sont payables au comptant ;

ces premiers règlements pourront s'effectuer selon les possibilités suivantes :

- par virement,
- par chèque bancaire dès la commande.

Pour les commandes d'un montant supérieur à 1500 € ht à l'ouverture du compte une acompte de 50% sera demandé à la commande.

Pour les distributeurs hors France métropolitaine toutes les commandes seront payables au comptant.

(Nous vous remercions de nous expédier en même temps un RIB d'ouverture de compte).

Règlement des commandes suivantes :

après ouverture du compte générée par le règlement de vos premières commandes, nous vous proposons au choix entre différentes échéances rentrant dans le cadre de la LME consultez nous pour la mise en place :

Les règlements seront effectués par virement ou encore par traite (avec ou sans acceptation - LCR).

En cas de retard de paiement dans les transactions commerciales, tout professionnel est débiteur non seulement des pénalités de retard mais aussi d'une indemnité forfaitaire de 50 €.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

VTD se réserve, jusqu'au complet paiement du prix, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession des-dits produits. Tout acompte versé restera acquis à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait. Le risque de perte et de détérioration est transféré à l'Acquéreur dès la livraison des produits commandés.

- Attention : la procédure d'ouverture de compte sera à refaire pour tous les dossiers non mouvementés depuis plus de 2 ans.

MODE DE REGLEMENT Pour les administrations.

les règlements s'effectueront selon les modalités des marchés et des accords cadres